

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DES-AULNAIES**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, tenue le **23 août 2022**, à 19 h 30, à la salle communautaire située au 1038, route de la Seigneurie, à Saint-Roch-des-Aulnaies.

Sont	présents	à	cette	séance:
Siège	#2	-	Monsieur	Gérald Bérard
Siège	#3	-	Madame	Sylvie Tremblay
Siège	#4	-	Monsieur	Maxime Castonguay
Siège	#5	-	Monsieur	Gervais Pelletier
Siège	#6	-	Monsieur	Claude Hudon

Sont absents	à	cette	séance:
Siège	#1	-	Madame Roxane Martine Coutu

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur André Simard.

Monsieur Stève Dionne, directeur général et greffier-trésorier, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2022-08-110

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Un membre du conseil propose l'ajout d'un point à la section varia : 16.2 - Motion de félicitations et de remerciements au comité organisateur de la Semaine du patrimoine de Saint-Roch-des-Aulnaies.

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de l'ordre du jour, que la lecture en a été faite et que la proposition d'y ajouter un point à la section varia au sujet de la Semaine du patrimoine a recueilli l'assentiment de toutes et de tous;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Tremblay et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté, incluant l'ajout du point « 16.2 - Motion de félicitations et de remerciements au comité organisateur de la Semaine du patrimoine de Saint-Roch-des-Aulnaies » à la section varia.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 5 juillet 2022
- 4 - RÉGLEMENTATION
- 5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE
 - 5.1 - Approbation des comptes payés au cours du mois de juillet 2022
 - 5.2 - Approbation des comptes du mois d'août 2022

- 6 - CORRESPONDANCE
 - 6.1 - Contribution financière - Jeux du Québec - Été 2022
 - 6.2 - Contribution financière - Corporation touristique de la Seigneurie des Aulnaies pour la Fête du pain 2022
- 7 - DOSSIERS DE LA MRC ET DE LA MUNICIPALITÉ
 - 7.1 - Point d'information - Monsieur André Simard
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE
 - 8.1 - Point d'information - Monsieur Maxime Castonguay
 - 8.2 - Appui à la Semaine de la sécurité ferroviaire - 19-25 septembre 2022
- 9 - VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon
- 10 - RESSOURCES IMMOBILIÈRES ET MATÉRIELLES
 - 10.1 - Point d'information - Monsieur Gervais Pelletier
- 11 - ENVIRONNEMENT ET URBANISME
 - 11.1 - Point d'information - Madame Roxane Martine Coutu
 - 11.2 - Dénomination toponymique de la nouvelle rue secteur est du Village-des-Aulnaies
 - 11.3 - Entente de service entre les municipalités de Saint-Jean-Port-Joli et de Saint-Roch-des-Aulnaies pour le partage d'un poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement
 - 11.4 - Entente intermunicipale pour la création d'un service regroupé de collecte et de transport des déchets, des matières recyclables et des résidus encombrants par la Municipalité de L'Islet
 - 11.5 - Entente intermunicipale pour la publication d'un appel d'offre et gestion de contrats pour des services regroupés de collecte des matières résiduelles
 - 11.6 - Demande de permis en secteur PIIA - 499, route de la Seigneurie
 - 11.7 - Demande de permis en secteur PIIA - 780, route de la Seigneurie
- 12 - FAMILLE, AÎNÉS ET ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES
 - 12.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard
- 13 - CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME
 - 13.1 - Point d'information - Madame Sylvie Tremblay
- 14 - SPORTS ET LOISIRS
 - 14.1 - Point d'information - Madame Roxane Martine Coutu et monsieur Maxime Castonguay
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16 - VARIA
 - 16.1 - Motion de félicitations à monsieur Gustave Lapointe-Gamache
 - 16.2 - Motion de félicitations et de remerciements au comité organisateur de la Semaine du patrimoine de Saint-Roch-des-Aulnaies
- 17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-08-111

3.1 - Séance ordinaire du 5 juillet 2022

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 juillet dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue

de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gervais Pelletier et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

4 - RÈGLEMENTATION

5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2022-08-112

5.1 - Approbation des comptes payés au cours du mois de juillet 2022

Il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes qui ont été payés au cours du mois de juillet 2022 pour un montant de 36 450,23 \$.

Adopté à l'unanimité.

2022-08-113

5.2 - Approbation des comptes du mois d'août 2022

Il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes à payer préparée et déposée par le trésorier pour le mois d'août 2022 pour un montant de 110 777,15\$.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Adopté à l'unanimité.

6 - CORRESPONDANCE

2022-08-114

6.1 - Contribution financière - Jeux du Québec - Été 2022

ATTENDU QUE la 55ème Finale des Jeux du Québec s'est déroulée du 22 au 30 juillet 2022 à Laval et qu'un athlète de Saint-Roch-des-Aulnaies, Gustave Lapointe-Gamache, y a participé en athlétisme avec les 182 sportifs et sportives de la délégation régionale de Chaudière-Appalaches;

ATTENDU la demande déposée par l'Unité régionale de sports et loisirs de Chaudière-Appalaches (URLS-CA) d'associer la Municipalité à la délégation régionale de la Chaudière-Appalaches aux Jeux du Québec 2022 en accordant une aide financière par athlète participant et originaire de la localité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Tremblay et résolu à l'unanimité de verser une contribution financière de 100,00 \$ à l'URLS de Chaudière-Appalaches pour souligner la participation, en athlétisme, de Gustave Lapointe-Gamache de Saint-Roch-des-Aulnaies aux Jeux du Québec 2022, et voir apparaître le nom de la Municipalité dans le cahier souvenir virtuel de la délégation de la Chaudière-Appalaches visant à souligner les accomplissements des athlètes.

Adopté à l'unanimité.

2022-08-115

6.2 - Contribution financière - Corporation touristique de la Seigneurie des Aulnaies pour la Fête du pain 2022

ATTENDU QUE la Corporation touristique de la Seigneurie des Aulnaies sollicite l'appui financier de la Municipalité afin d'aider à l'organisation et à la tenue de la

9^e édition de la Fête du pain de Saint-Roch-des-Aulnaies, qui se déroulera les 10 et 11 septembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité de verser une contribution financière de 1 000,00 \$ à la Corporation touristique de la Seigneurie des Aulnaies pour l'organisation et la tenue de la 9^e édition 2022 de la Fête du pain de Saint-Roch-des-Aulnaies.

Adopté à l'unanimité.

7 - DOSSIERS DE LA MRC ET DE LA MUNICIPALITÉ

7.1 - Point d'information - Monsieur André Simard

Rien à signaler.

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 - Point d'information - Monsieur Maxime Castonguay

Rien à signaler.

2022-08-116

8.2 - Appui à la Semaine de la sécurité ferroviaire - 19-25 septembre 2022

ATTENDU QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire se déroulera cette année au Québec et au Canada du 19 au 25 septembre 2022;

ATTENDU QU'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

ATTENDU QU'*Opération Gareautrain* est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU QU'*Opération Gareautrain* demande au Conseil municipal de Saint-Roch-des-Aulnaies d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité d'appuyer la *Semaine nationale de la sécurité ferroviaire*, qui se déroulera du 19 au 25 septembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

9 - VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

9.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon

Monsieur Claude Hudon partage quelques informations au sujet des travaux de voirie dans la section centrale du rang 2, travaux qui étaient prévus plus tôt au printemps et qui, finalement, sont en cours présentement. Il exprime également un commentaire au sujet des travaux de fauchage et d'entretien que réalise habituellement le MTQ en bordure des routes 132 et de l'Église, et qui semblent de l'avis de plusieurs n'être pas effectués, sinon de manière plus négligente, cette année. Un suivi administratif auprès du Centre local de services du MTQ à Saint-Jean-Port-Joli sera effectué.

10 - RESSOURCES IMMOBILIÈRES ET MATÉRIELLES

10.1 - Point d'information - Monsieur Gervais Pelletier

Rien à signaler.

11 - ENVIRONNEMENT ET URBANISME

11.1 - Point d'information - Madame Roxane Martine Coutu

Madame Roxane Martine Coutu, bien qu'absente de la séance, a fait parvenir par courriel quelques points d'informations qu'elle aurait souhaité communiquer. Une brève lecture en est faite. Pour l'essentiel, on explique que la bibliothèque a participé à la Semaine du patrimoine en organisant une conférence sur le personnage de Chiniquy qui a réuni et fait le bonheur d'une cinquantaine de participants. La bibliothèque a aussi débuté, moyennant dépôt, des prêts aux usagers du camping, un service nouveau qui semble apprécié par ses utilisateurs.

2022-08-117

11.2 - Dénomination toponymique de la nouvelle rue secteur est du Village-des-Aulnaies

ATTENDU la résolution no. 2022-07-102 du 5 juillet 2022 par laquelle la Municipalité a confirmé son intention d'acquérir la rue nouvellement construite dans le secteur est du Village-des-Aulnaies et débouchant sur le chemin des Berges;

ATTENDU les dispositions prévues dans l'entente intervenue et signée le 11 avril 2022 entre la Municipalité et le promoteur au sujet de la dénomination de la nouvelle rue;

ATTENDU les recommandations du Comité de la culture et du patrimoine (CCP) du 11 mai 2022 et du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 22 juin 2022, qui concordent toutes les deux pour honorer la mémoire et rappeler le souvenir d'une personnalité importante dans l'histoire du Village-des-Aulnaies, de Saint-Roch-des-Aulnaies et de la région historique de la Côte-du-Sud;

ATTENDU QUE monsieur Auguste Dupuis, né à Saint-Roch-des-Aulnaies le 17 juin 1839, après avoir été partenaire dans le commerce de son père au Village-des-Aulnaies, fonde en 1860 la *Pépinière du village des Aulnaies*, l'une des premières pépinières commerciales du Québec, et que par la suite : il a établi, en 1880, l'une des premières sociétés d'horticulture de la province, celle de L'Islet, il a agi à titre de commissaire et de secrétaire de commission pour le gouvernement fédéral aux expositions universelles de Jamaïque en 1890 et de Paris en 1900, il a dirigé la Société pomologique du Québec, et il a été directeur en chef des stations fruitières provinciales;

ATTENDU QUE monsieur Auguste Dupuis a été l'un des pionniers en horticulture au Canada français et qu'il a été décoré de l'Ordre du Mérite agricole en 1922;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Tremblay et résolu à l'unanimité que la nouvelle rue située dans le secteur est du Village-des-Aulnaies et débouchant sur le chemin des Berges soit désignée par le toponyme suivant : rue Auguste-Dupuis.

Adopté à l'unanimité.

2022-08-118

11.3 - Entente de service entre les municipalités de Saint-Jean-Port-Joli et de Saint-Roch-des-Aulnaies pour le partage d'un poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli désire embaucher une nouvelle ressource afin d'appuyer le travail de son actuel directeur du service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies demande à la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli de partager les services de la nouvelle ressource qui sera embauchée à titre d'inspecteur(trice) en bâtiment et en environnement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli prévoit embaucher cet(te) inspecteur(trice) en bâtiment et en environnement à temps plein, soit pour 35 heures/sem., et estime son propre besoin à 3 jours par semaine, soit 28 heures/sem.;

ATTENDU QUE le besoin de la municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies en termes de gestion de son service d'urbanisme représente un engagement à 2 jours par semaine, soit 14 heures/sem.;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Jean-Port-Joli et de Saint-Roch-des-Aulnaies sont toutes deux favorables au partage de ressource humaine commune pour atteindre une meilleure efficacité de l'administration municipale;

ATTENDU QUE le partage d'une nouvelle ressource en urbanisme pour ces deux municipalités doit faire l'objet d'une entente de service dûment signée par les deux parties afin de bien définir les conditions et responsabilités respectives de chacune des deux municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, avec la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, établissent une entente de service visant l'embauche, par la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, d'un(e) inspecteur(trice) en bâtiment et en environnement à temps plein, et le partage de cette ressource avec la municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, à raison de 2 jours par semaine, soit 14 heures/sem.;

ET QUE le maire ainsi que le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité soient autorisés, pour et au nom de la municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, à signer cette entente de service, de même que tout autre document afférent et relatif à celle-ci.

Adopté à l'unanimité.

2022-08-119

11.4 - Entente intermunicipale pour la création d'un service regroupé de collecte et de transport des déchets, des matières recyclables et des résidus encombrants par la Municipalité de L'Islet

ATTENDU QUE les services de collecte des déchets, des matières recyclables et des résidus encombrants dans le territoire de L'Islet sont présentement effectués par la Municipalité de L'Islet;

ATTENDU QUE le contrat accordé à *Service sanitaire C. Lizotte* par la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies pour les services de collecte et de transport des déchets, des matières recyclables et des résidus encombrants sur son territoire vient à échéance le 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE les déchets, les matières recyclables et les résidus encombrants des territoires de Saint-Aubert, Saint-Damase-de-L'Islet et Sainte-Louise sont présentement collectés par la Municipalité de Saint-Aubert, mais que celle-ci ne désire plus exécuter le service de collecte et de transport des matières résiduelles pour ces deux dernières municipalités;

ATTENDU QUE la Municipalité Sainte-Louise a été mandaté par les Municipalités participantes ci-haut énumérées afin, entre autres, de préparer les documents, publier et octroyer l'appel d'offres public (AOP) pour les services de collectes et transport de déchets, matières recyclables et résidus encombrants des Municipalités participantes via l'entente intermunicipale « *Publication d'un appel d'offres et gestion des contrats de services de collectes des matières résiduelles* » (ci-après Entente concernant l'AOP);

ATTENDU QUE les Municipalités participantes ne sont pas tenues d'octroyer un contrat à un collecteur externe à l'issue du processus d'AOP;

ATTENDU QUE les Municipalités participantes désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* afin de créer une entente intermunicipale (ci-après l'Entente) pour obtenir les services de collecte et de transport de déchets et de matières recyclables en bacs et en conteneurs ainsi que des matières organiques en bacs et des résidus encombrants de la part de la Municipalité de L'Islet, advenant que les Municipalités participantes n'octroient un ou des contrats en vertu de l'AOP ci-dessus mentionné pour les services décrits dans la présente Entente;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet possède une capacité de collecte suffisante pour ajouter les unités d'occupation de Sainte-Louise, Saint-Aubert, Saint-Roch-des-Aulnaies et Saint-Damase-de-L'Islet à ses propres unités d'occupation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité d'accepter l'entente intermunicipale de service regroupé de collecte et de transport intitulée « *Services de collecte et transport des déchets, des matières recyclables, et des résidus encombrants par la Municipalité de L'Islet* », et d'autoriser le maire ainsi que le directeur général et greffier-trésorier à signer, par et au nom de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, ladite entente.

Adopté à l'unanimité.

2022-08-120

11.5 - Entente intermunicipale pour la publication d'un appel d'offre et gestion de contrats pour des services regroupés de collecte des matières résiduelles

ATTENDU QUE les Municipalités participantes désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* afin de créer une entente intermunicipale (ci-après l'Entente) entre elles pour la gestion de la collecte des matières résiduelles, notamment, la préparation des documents d'appel d'offres publics (ci-après AOP), la publication de l'AOP ainsi que l'octroi et la gestion du ou des contrats comprenant la collecte de déchets (incluant les résidus encombrants), de matières recyclables, et de matières organiques;

ATTENDU QUE le contrat accordé à *Services sanitaires C. Lizotte* pour les services de collecte et de transport de déchets et de matières recyclables par Saint-Roch-des-Aulnaies vient à échéance le 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE le contrat accordé à *Services Sanitaires A. Deschênes* pour les services de collecte et de transport de déchets et de matières recyclables par Saint-Jean-Port-Joli vient à échéance le 31 août 2023;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Damase-de-L'Islet et Sainte-Louise sont présentement desservies par Saint-Aubert et que cette dernière ne désire plus fournir les services de collecte de matières résiduelles pour Saint-Damase-de-L'Islet, Sainte-Louise et pour elle-même;

ATTENDU QUE les déchets, les matières recyclables et les résidus encombrants dans le territoire de L'Islet sont présentement collectés par la Municipalité de L'Islet elle-même;

ATTENDU QUE les Municipalités participantes possèdent chacune des réalités territoriales qui seront prises en compte et intégrées dans les documents d'AOP;

ATTENDU QUE la présente entente n'oblige pas les Municipalités participantes à octroyer un contrat auprès d'un entrepreneur privé à l'issue du processus d'AOP;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Louise s'est portée volontaire afin d'être la municipalité mandatrice telle que définit à l'article 3 du document d'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gervais Pelletier et résolu à l'unanimité d'accepter l'entente intermunicipale intitulée « *Publication d'un appel d'offre et gestion de contrats pour des services regroupés de collecte des matières résiduelles* », et d'autoriser le maire ainsi que le directeur général et greffier-trésorier à signer, par et au nom de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, ladite entente.

Adopté à l'unanimité.

2022-08-121

11.6 - Demande de permis en secteur PIIA - 499, route de la Seigneurie

ATTENDU QU'une demande de permis a été déposée à la Municipalité pour des travaux de rénovation au 499, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies;

ATTENDU QUE le projet vise le remplacement du revêtement par le même type de matériau;

ATTENDU QUE le projet est assujéti au processus d'évaluation et d'approbation prévu au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) pour l'aire patrimoniale du secteur de la Seigneurie (règlement no. 319-2016) et qu'il rencontre les objectifs et les critères dudit règlement;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et recommande au Conseil municipal d'accorder la demande de PIIA concernant le projet situé au 499, route de la Seigneurie, tel que présenté dans la demande soumise au comité le 3 août 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal accorde la demande de PIIA pour le projet de rénovation au 499, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies.

Adopté à l'unanimité.

2022-08-122

11.7 - Demande de permis en secteur PIIA - 780, route de la Seigneurie

ATTENDU QU'une demande de permis a été déposée à la Municipalité pour des travaux de construction au 780, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies;

ATTENDU QUE le projet vise la construction d'un pavillon adjacent à la résidence et utilisant des matériaux s'agençant avec le bâtiment principal;

ATTENDU QUE le projet est assujéti au processus d'évaluation et d'approbation prévu au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) pour le corridor d'intérêt esthétique de la route de la Seigneurie (règlement no. 319-2016) et qu'il rencontre les objectifs et les critères dudit règlement;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et recommande au Conseil municipal d'accorder la demande de PIIA concernant le projet situé au 324, route de la Seigneurie, tel que présenté dans la demande soumise au comité le 3 août 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal accorde la demande de PIIA pour le projet de construction au 780, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies.

Adopté à l'unanimité.

12 - FAMILLE, AÎNÉS ET ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES

12.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard

Monsieur Gérald Bérard partage quelques informations au sujet de la belle température et du franc succès de participation qu'a connus la Semaine du patrimoine de Saint-Roch-des-Aulnaies cette année, du 7 au 14 août dernier. Il explique que l'événement a bénéficié de la collaboration et d'une belle cohésion entre les divers intervenants impliqués : comité organisateur, bibliothèque, administration municipale, etc. Quelques mots sont également formulés au sujet de nombreux nouveaux arrivants aulnois qui ont approché l'organisation et se sont impliqués dans son déroulement comme bénévoles.

Monsieur Bérard communique aussi quelques informations au sujet de la Fête des nouveaux arrivants que la Municipalité travaille présentement à organiser et qui se déroulera au parc derrière le local des Contrebandiers, non plus le 27 août mais le 10 septembre 2022.

13 - CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME

13.1 - Point d'information - Madame Sylvie Tremblay

Rien à signaler.

14 - SPORTS ET LOISIRS

14.1 - Point d'information - Madame Roxane Martine Coutu et monsieur Maxime Castonguay

Monsieur Maxime Castonguay explique que les activités variées organisées par le Comité des loisirs tous les mercredis soir depuis le début de l'été (kayak sur la rivière Ferrée, partie de volleyball, etc.) se déroulent très bien et regroupent à chaque occasion entre 12 et 20 participants. Ces activités se poursuivront encore quelques mercredis jusqu'à la fin du mois d'août.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Un petit groupe de citoyens résidant sur la montée des Clochers vient témoigner d'un problème qui les préoccupe depuis plusieurs mois : la vitesse à laquelle circulent les divers véhicules de livraison commerciale dans leur rue. Le problème semble se concentrer essentiellement à ce type de véhicule, et il représente un danger puisque cette rue est habitée par plusieurs jeunes familles avec enfants. On mentionne les actions effectuées par la Municipalité dans ce dossier avec l'installation, par exemple, de panneaux de signalisation appropriés. Malheureusement, l'effet escompté n'est pas obtenu auprès des chauffeurs des véhicules de livraisons. On mentionne enfin l'échange de courriel à ce sujet avec le directeur de la Municipalité. Après discussion, l'idée d'installer des dos d'âne n'est pas retenue mais celle de bollards flexibles, disposés à intervalle rapproché au centre de la chaussée (installés chaque printemps et retirés à la fin de l'automne) apparaît à toutes et à tous comme une solution appropriée. Un suivi administratif sera donc effectué à cet effet avec le responsable de la voirie et des travaux publics.

16 - VARIA

16.1 - Motion de félicitations à monsieur Gustave Lapointe-Gamache

2022-08-123

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal et que l'ensemble de la population de Saint-Roch-des-Aulnaies sont toujours fiers lorsque l'une ou que l'un de leurs concitoyen(nes) remporte un prix ou se mérite des honneurs prestigieux, à l'échelle régionale, nationale ou internationale, dans quelque domaine que ce soit : culturel, scientifique, sportif, artistique, etc.;

ATTENDU QUE monsieur Gustave Lapointe-Gamache de Saint-Roch-des-Aulnaies s'est distingué en remportant la médaille d'or au 3000 mètres marche lors des Jeux du Québec 2022 qui se sont déroulés à Laval du 22 au 30 juillet dernier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité d'adresser à monsieur Gustave Lapointe-Gamache, citoyen de Saint-Roch-des-Aulnaies, les plus sincères et les plus vives félicitations de la part des membres du Conseil municipal, et au nom de toute la population aulnoise, pour les honneurs qu'il s'est mérité aux Jeux du Québec tenus à Laval du 22 au 30 juillet 2022 en remportant la médaille d'or de l'épreuve du 3000 mètres marche.

Adopté à l'unanimité.

2022-08-124

16.2 - Motion de félicitations et de remerciements au comité organisateur de la Semaine du patrimoine de Saint-Roch-des-Aulnaies

ATTENDU le franc succès de participation de la 6ème édition de la Semaine du patrimoine de Saint-Roch-des-Aulnaies qui s'est déroulé du 7 au 14 août 2022;

ATTENDU QUE l'activité en question s'inscrit en parfaite concordance et harmonie avec l'esprit et les objectifs de la *Politique de la culture et du patrimoine* de Saint-Roch-des-Aulnaies;

ATTENDU QUE cet événement incontournable de la saison estivale à Saint-Roch-des-Aulnaies est entièrement organisé par un comité citoyen autonome, et que si les Aulnois ainsi que les touristes de passage ont eu la chance de participer à la belle brochette d'activités offerte, cela est essentiellement redevable au dévouement, à l'enthousiasme et à l'énergie déployée par ces organisateurs et bénévoles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gervais Pelletier et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de vives félicitations et de chaleureux remerciements aux membres du comité organisateur et à tous les bénévoles de la Semaine du patrimoine de Saint-Roch-des-Aulnaies, de la part des membres du Conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

2022-08-125

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ATTENDU QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 20 h 25.

Adopté à l'unanimité.

André Simard, maire

Stève Dionne, dir. gén. & gref.-trés.